

COMPTE RENDU de la séance du 5 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 Mai 2026 à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr SYLVESTRE François Maire.

Etaient Présents : Mrs et Mmes, AUGUSTE Sophie BASTOS GUINOT Aurélie , , BLOSSE Ludovic, CHAPPA Gilles, COUSIN Gilles, DECLINCHAMP Frédéric, GUINOT Patrick, , LAUGAUDIN Chantal, LOISON Olivier, LORNE Vincent, SYLVESTRE François, SYLVESTRE Roselyne, VAILLANT Claudine.

Procurations : Mme ATRAX RIOUAL Véronique, donne pouvoir à M. DECLINCHAMP Frédéric, Mme LISTWAN-BREARD Anne Sophie donne pouvoir à M. SYLVESTRE François.

Etaient excusé(s)

Mme ATRAX-RIOUAL Véronique, Mme LISTWAN-BREARD Anne Sophie.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme LAUGAUDIN Chantal.

1°) Délibération N° 2026-45 Tarif des Concessions cimetière

Le prix des concessions cimetière est bloqué depuis de nombreuses années.

Le MAIRE propose une augmentation des tarifs :

Concession trentenaire 200€

Concession cinquantenaire 300€

Pour le columbarium

Concession trentenaire 300 €

Concession cinquantenaire 450 €

Plaque nominative 80 €.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent ces tarifs et autorisent M. le Maire à les appliquer dès ce 5 Mai 2026

2°) Délibération n° 2026-46 Présentation des de is Stèle Commémorative :

Plaque Commémorative de la guerre 1914-1918 et 1939-1945.

Le Conseil Municipal décide de placer celle-ci au cimetière.

Le prix d'une stèle en granit gris du Tarn est de 4232 € rendu posé chez GRAMINOND (fournisseur des Collectivité).

L'équivalent nous est proposé à 1404.48 € par l'entreprise GESSERAND (Entreprise locale).

Finalement le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de fixer la plaque sur le mur du cimetière.

Un devis sera présenté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

3°) Délibération n° 2026-47 Conventions location salle aux association

Le Conseil Municipal décide de maintenir les mises à disposition de la salle de convivialité **2 week-ends par an** aux associations qui animent la commune. Ayant leur siège à la mairie de Cuy.

Exceptionnellement une mise à disposition supplémentaire pourra être étudiée au cas par cas par le Conseil Municipal

4° Délibération n° 2046-48 feu d'artifice :

Le Maire présente le devis de l'entreprise « La Billebaude » pour le feu d'artifice du 11 juillet 2026.

Le montant des fournitures s'élève à 5570.00 T.T.C.

Le feu d'artifice sera tiré comme à l'habitude par M. COUSIN Gilles, adjoint de la commune et artificier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise M. le Maire à le signer.

5°Délibératiion n° 2026-49 :

M. le Maire propose le devis de la sono de l'entreprise « Aladin » utilisée pour le feu d'artifice qui s'élève à 580 € net

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise M. le Maire à le signer.

6° Délibération n° 2026-50 Règlement Financier SDEY :

A chaque nouveau mandat, le SDEY (Syndicat Départemental d'Electricité de l'YONNE} nous demande de délibérer sur le renouvellement du règlement financier.

7° Délibération n°2026-51 Eclairage Public rue Georges Cerneau Rue Chèze :

M. le Maire présente le devis du SDEY pou l'éclairage public LED de la rue Georges Cerneau et la rue Chèze.

70% du montant du devis est à la charge de la commune pour une somme de 10210.60 HT

Le Conseil Municipal valide ces travaux à l'unanimité pour les 24 points lumineux concernés.

8° Délibération n°2026-52 Travaux de Modernisation Rue Pasteur par le SDEY :

Le SDEY a fourni un devis pour le remplacement des18 lanternes situées près de la MAIRIE et sur la Place Lucien Pothier.

Le montant pour le remplacement des lanternes tout inox s'élève à 10294.91 € (part communale de 70%).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis et diffère la réalisation en 2027.

Délibération n°2026-52 bis Eclairage Public Place Lucien Pothier :

Annule et remplace délibération n°2026-52

9°Délibération n°2026-53 Autorisation permanente de poursuites accordées au comptable public

Le conseil municipal accepte le renouvellement de la délibération autorisant le Comptable Public à des poursuites permanentes..

10° Délibération n°2026-54 Devis Mugot raccordement tout à l'égout rue du Presbytère et Borne à incendie ru Georges Cerneau :

Le Maire présente un devis de l'entreprise Mugot Philippe pour un raccordement au tout à l'égout rue du Presbytère.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis pour un montant de 3444.00 € HT soit 4132.80€ T.T.C.

Le devis pour le remplacement de la borne incendie située rue Georges Cerneau (croisement avec la rue du général De Gaulle) s'élève à un montant de 4106.00 € H.T. soit 4927.20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte ces devis à l'unanimité et décide d'effectuer ces travaux en 2027.

11° Délibération n° 2026-55 Montant de la participation pour le raccordement tout à l'égout :

Le montant de la participation pour le raccordement au tout à l'égout était fixé à 2800 €

Le montant des travaux de raccordement étant supérieur à ce montant, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter cette participation à 3000€ T.T.C.

12° Délibération n° 2026-56 Election d'un représentant au sein de GIP Ania :

Le Conseil Municipal discute sur la nomination de ce représentant.
M. DECLINCHAMP Frédéric, le 1^{er} Adjoint accepte ce rôle

13° Délibération n° 2026-57 Election d'un représentant élu correspondant CNAS :

Le Conseil Municipal discute sur la nomination de ce représentant.

M. DECLINCHAMP Frédéric, 1^{er} Adjoint est désigné correspondant élu au CNAS.

14° Délibération n° 2026-58 Election d'un représentant AGENT correspondant CNAS

Le Conseil Municipal discute sur la nomination de ce représentant.
Mme GONNET Céline, Secrétaire Générale de Mairie est désignée correspondante agent au CNAS.

15° Délibération n° 2026-59 : Représentant communaux à la CLECT à la CCNY

Une délibération du Conseil Municipal est prise : M. SYLVESTRE François délégué communautaire est désigné titulaire de la CLECT. M. DECLINCHAMP Frédéric est délégué communautaire suppléant à la CLECT.

16° Délibération n° 2026-60 : Représentants communaux au Comité de pilotage du PLUI à la CCYN.

Une délibération du Conseil Municipal est prise.

Délégués communaux au Comité de Pilotage du PLUI.

-M. SYLVESTRE François délégué communautaire est désigné titulaire.

-M. DECLINCHAMP Frédéric est délégué communautaire suppléant.

Délégués communaux représentants au Comité Technique du PLUI

Elus : -M. SYLVESTRE François titulaire

-M. DECLINCHAMP Frédéric suppléant.

AGENT COMMUNAL : Mme RICHARDOT Sandrine.

DIVERS :

Une personne est intéressée par le local situé George Sand (à côté de celui des infirmières} pour un éventuel contrat de location.

Deux grands bacs (un gris, un jaune} ont été mis à disposition de la commune pour la salle de convivialité.

M. GUINOT Patrick propose de rencontrer le Maire de Gisy les Nobles en vue de la création d'un conseil des jeunes à Cuy.

Des élus de la commune vont se rendre sur la voie verte située en bordure de la rive de rivière (l'Yonne} afin de constater d'éventuelles malfaçons.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H45.